

Séminaire INTER CCR*

Conseils Consultatifs Régionaux

GERER LES PECHEES EUROPEENNES SUR LE LONG TERME

11 & 12 Septembre 2008,
Hôtel de Région Pays de la Loire
Nantes, France

** Les CCR rassemblent tous les acteurs de la pêche (filère de la pêche et société civile) pour proposer à la Commission Européenne et aux Etats Membres des avis sur la gestion des pêches.*



Résumé du rapport

- 1) Un séminaire sur les plans de gestion à long terme pour les pêcheries européennes s'est tenu à l'Hôtel de Région Pays de la Loire, à Nantes, le 10 et 11 septembre 2008. Le séminaire a été organisé conjointement par cinq CCR : Mer Baltique, Mer du Nord, Eaux Occidentales Septentrionales, espèces pélagiques, Eaux Occidentales Australes. L'audience comptait des membres des CCR, de la Commission Européenne, du CIEM et nombre d'autres organisations.
- 2) Les plans de gestion à long terme devraient permettre d'atteindre l'objectif politique de ramener les stocks vers le Rendement Maximal Durable (MSY), dans la continuité de l'engagement de l'Union Européenne au sommet de la terre à Johannesburg en 2002.
- 3) Les plans de gestion à long terme fourniraient un cadre pour chaque pêcherie, convenu sur une période plus longue que ce qui est fait aujourd'hui. Cela permettrait de réduire l'importance des décisions annuelles sur les mesures de gestion (comme les quotas) et offrirait plus de visibilité et des bénéfices sociaux et économiques à la fois au secteur de la pêche et à la société civile. Cela permettrait en outre au secteur et à la société d'avoir une vision à plus long terme sur la gestion des pêches que ce qui est possible aujourd'hui.
- 4) Les CCR rassemblent les principales parties intéressées par les pêcheries sur une base régionale et par conséquent ont un rôle important à jouer dans le développement des plans de gestion à long terme. Aujourd'hui le rôle principal des CCR est de proposer des retours à la Commission Européenne sur les propositions de plans de gestion à long terme rédigés comme documents non officiels (NON PAPER en anglais, pour lesquelles les CCR ont quelque mois). La Commission rédige ensuite une proposition de règlement qui est soumise au Conseil qui dispose de l'autorité pour le voter et finalement le mettre en place.



- 5) Les plans de gestion à long terme auront beaucoup de principes communs entre les différentes pêcheries. Pour cette raison, il était pertinent d'organiser un séminaire inter-CCR sur le sujet qui devrait permettre aux CCR de faire un grand pas dans leur propre développement.
- 6) Les représentants de la Commission Européenne, du CIEM et des cinq CCR présentent leurs projets sur les plans de gestion à long terme et présentent leurs expériences passées. D'autres intervenants présentent l'articulation entre CCR et plans de gestion à long terme sous les angles de la gouvernance, de l'économie et des ONG internationales.
- 7) Un consensus général se dégage sur le fait que les plans de gestion à long terme sont une bonne chose. Cependant, l'expérience est précoce et il reste encore beaucoup de travail pour développer des plans spécifiques ainsi que les processus au travers desquels ces plans sont développés, mis en place et évalués.
- 8) Tous les CCR présents à ce séminaire ont été impliqués à un degré divers dans le développement de plans de gestion à long terme, bien qu'il y ait une différence importante entre les nombres et les étapes de développement. En général les CCR considèrent ce travail est positif, même s'il n'est ni linéaire ni facile, et tous reconnaissent qu'il reste beaucoup de travail à faire à la fois sur les plans eux-mêmes mais aussi sur les règles et procédures à mettre en place.
- 9) Nombre d'intervenants insistent sur l'importance de l'implication des parties intéressées dans le développement des plans de gestion à long terme, et sur leur confiance dans le processus. Cela nécessite du temps. Les plans de gestion à long terme ne sont pas un processus rapide. Quelques critiques sont adressées à l'encontre de la Commission Européenne qui impose des échéances trop courtes, comme pour le cabillaud de la Mer Baltique. Mais la Commission répond que les situations urgentes exigent des actions rapides.



- 10) La science a un rôle fondamental à jouer dans le développement des plans de gestion à long terme, à la fois en fournissant l'information nécessaire qui doit fonder le plan et en aidant les parties intéressées à faire des choix de gestion éclairés. De nouvelles approches seront nécessaires pour la planification à long terme, incluant une utilisation plus importante des modèles et une plus grande implication des scientifiques. Mais aujourd'hui, apporter l'information scientifique nécessaire met sous pression les organisations scientifiques et pèse sur les ressources des CCR
- 11) L'un des thèmes clés est que le développement de ces plans devrait être un processus itératif (ce qui encore une fois implique un processus à long terme). Plutôt que d'essayer d'atteindre un but final en une seule fois, mieux vaut faire des avancées progressives dans la bonne direction. Cela se justifie par différents facteurs : la nécessité de l'implication et de la confiance entre les parties intéressées ; le besoin de développer, évaluer et d'adapter au fur et à mesure les approches ; le besoin de répondre à des circonstances changeantes ; et le besoin de composer avec l'incertitude et la manque d'information. Certains intervenants ont exprimé l'opinion qu'il valait mieux aller à peu près dans la bonne direction plutôt que de s'inquiéter sur l'objectif exact.
- 12) Un consensus général a été établi que les CCR avaient un rôle clé dans ce processus. Néanmoins des inquiétudes ont été exprimées sur la charge de travail que cela placerait sur les CCR. Des représentants des CCR ont regretté que trop de temps soit pris pour répondre à sujets de gestion à court terme, en particulier les consultations et les communications de la Commission Européenne, et qu'il ne reste par conséquent que trop peu de temps pour les questions qui se posent sur le long terme. La Commission a admis qu'elle réfléchirait aux consultations nécessaires. Un consensus général s'est établi sur la nécessité que les CCR ont doivent (et doivent avoir droit) se concentrer sur les sujets à plus long terme. Il a été répété que les CCR manquaient de ressources. Même si les frais d'administration sont couverts, les CCR n'ont pas de fonds pour financer des études scientifiques indépendantes et l'implication des parties intéressées, deux éléments qui ont été jugés comme des éléments importants pour le développement des plans de gestion à long terme.

Pour résumer, les points clés sont les suivants :

- Il n'y a pas d'autre alternative que les plans de gestion à long terme et ils représentent la meilleure option ;
- Les procédures de gestion doivent être largement améliorées ;
- Beaucoup d'idées ont été évoquées telles que la gestion fondée sur les résultats ou une « gouvernance interactive » mais cela nécessitera plus de développement ;
- Il est nécessaire de définir un cadre pour les plans de gestion à long terme (même s'il a été reconnu que les plans seraient spécifiques) ;
- Les CCR ont un rôle majeur à jouer dans le développement de ces plans mais nécessitent plus de temps et de moyens.

CONTACT :

Benoît Guerin, CCR Sud

bguerin@ccr-s.eu

Tel : 06 32 02 68 15

